

Expression politique - Février 2018

Groupe Priorité Saint-Egrève

Rythmes scolaires : il a fallu choisir

En laissant la "liberté" aux communes de choisir entre 4 ou 5 matinées de travail, l'État a voulu permettre aux collectivités qui n'étaient pas en mesure d'appliquer la réforme de 2013 d'en sortir. Pour mémoire, c'est seulement entre 2008 et 2013 que les petits Français ont connu une exception en travaillant 4 jours.

Certaines petites communes, ou des plus grandes mais dans des situations financières difficiles, ne proposaient pas toujours des activités péri-éducatives de qualité aux enfants. A partir de là, le bénéfice chrono-biologique reconnu pour 5 matinées de travail pouvait être mis à mal.


A Saint-Egrève, la municipalité s'est interrogée pour savoir si l'offre proposée aux enfants au sein des groupes scolaires était satisfaisante. Il en ressort que les 5 matinées permettent de proposer des activités diverses et à un rythme adapté aux familles, après que la ville a travaillé en amont avec les parents d'élèves pour améliorer l'offre initiale.

Pour choisir entre 4 ou 5 matinées, l'ensemble de la municipalité a pesé plusieurs facteurs : l'existence d'une offre de qualité à Saint-Egrève, le rythme bénéfique de travail avec 5 matinées, reconnu par la communauté pédagogique, et bien sûr l'avis des parents d'élèves. Ces-derniers ont ainsi été réunis lors d'une rencontre en mairie en fin d'année. Des échanges ont également eu lieu avec les élus au travers notamment des conseils d'écoles. De plus, des consultations organisées spontanément par les parents d'élèves ont permis de dégager des tendances variables selon les écoles.

C'est à partir des trois éléments (consultations, notamment lors des conseils d'école du 1er trimestre, rythmes chrono-biologiques et organisation qualitative) que les élus ont débattu de l'apprentissage et de l'intérêt de l'enfant. Ils ont alors donné leur conclusion comme demandé par l'Éducation Nationale. Celle-ci a été de ne pas demander de dérogation pour un retour à 4 jours d'école. Cela a certes un coût pour la ville, de l'ordre de 300 000€ par an, mais l'intérêt de l'enfant reste la priorité.

Pascal de FILIPPIS

Président du Groupe Priorité Saint-Egrève

Retrouvez toutes les positions du groupe majoritaire sur la page www.facebook.com/prioritesaintegreve 

Groupe Saint-Egrève Autrement

Les 7 élus d'opposition ont rédigé une nouvelle tribune commune. La forme de trois pavés et signatures séparés nous est imposée. Il faut donc lire les 3 dans l'ordre pour recomposer cette

1ère partie

Il y a déjà un an, nous avons alerté les Saint-Egrèvois sur la politique d'urbanisme déséquilibrée conduite par la majorité actuelle. A l'heure où s'élabore le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), il est plus que jamais important de veiller à ce que l'espace disponible sur la commune soit utilisé à bon escient. Certes, la compétence urbanisme a été transférée à la Métropole, mais la commune doit être porteuse d'une vision, partagée avec les habitants, du devenir des différents quartiers. C'est un préalable indispensable. Ce regard vers l'avenir prendra en compte la vie future des habitants : lieux de vie, de rencontre, de pratiques sportives et culturelles, besoins en matière de services, d'espaces verts, d'emploi et de déplacement,... Notre ville devient plus dense, gardons-la bien verte et aérée ! Préservons et développons les espaces verts. Le PLU actuel prévoit au moins 30% d'espaces verts dans tous les projets en incluant des parkings enherbés qui souvent ne le resteront pas et des toits végétalisés utiles certes, mais qu'on ne voit que du ciel. D'où cette impression de béton !

C'est 30% de vrais espaces verts que le nouveau PLUI doit imposer. De plus, l'implantation des immeubles doit prévoir une bande verte plantée pour les séparer de la rue et de la vue des passants.

A l'inverse du PLU actuel qui permet de construire...

Groupe Ecologie, Solidarité, Citoyenneté

Françoise Charavin, Jean Marcel Puech et Hassan Belrhali (hassan.belrhali.ps@gmail.com)

Groupe Ecologie, Solidarité, Citoyenneté

2ème partie

.../... des immeubles partout, le futur PLUI doit identifier des secteurs à préserver en fonction de critères liés à leur contexte: intérêt patrimonial, morphologie urbaine, corridors écologiques, distance par rapport au tram.

Pour une ville où il fait bon vivre, Il s'agit de végétaliser et de développer de nouveaux espaces paysagers : espaces publics, jardins communautaires, en récupérant par exemple les délaissés (carrefour Bd Jomardière/rue C.Brenier, maison Fagot à La Monta, friche Vicat, autour de la Gare, ...).

La continuité des espaces verts constitue une trame verte qui permet aux plantes et aux animaux de vivre et de se déplacer, c'est essentiel pour la biodiversité. Les zones humides doivent être sanctuarisées et préservées de toute construction. En ce qui concerne les zones commerciales gourmandes en surfaces au sol, une importante réflexion est à mener en limitant les espaces construits et les parkings au sol pour favoriser les espaces naturels paysagers. Même si l'aménagement de ces zones est une compétence métropolitaine, la Ville a son mot à dire. Dans la nouvelle ère des mobilités douces, la marche à pied redevient un mode de transport. Alors, recréons des chemins piétons agréables et continus dans la ville, propices à la promenade et à nos trajets quotidiens. Vence, Biolle et Isère, canal des usiniers, les bords de l'eau sont très présents à Saint-

Egrève, mettons les en valeur ! Quelle ville voulons-nous ? Pour quels habitants ? Une ville où il fait bon vivre, une ville où les enfants des Saint-Egrévois peuvent, s'ils le souhaitent, trouver leur premier logement, une ville...

Laurent Amadiou, Brigitte Ruef, Eric Bruyant, groupe.eco.sol@orange.fr

Groupe Front de Gauche - PCF

3^{ème} partie

... solidaire qui se donne les moyens d'accueillir de nouveaux habitants.

C'est à partir de ces choix que doit se décliner la politique d'urbanisme et de logement. Préserver d'indispensables espaces verts et, dans le même temps, construire de nouveaux logements peut paraître contradictoire et demande de penser la ville autrement. Puisque les m² constructibles sont rares, il ne faut pas les gaspiller dans des projets inadaptés et trop chers.

Laisser les seuls promoteurs privés intervenir au coup par coup, sans vision globale du devenir des quartiers, ne peut que faire flamber le prix des terrains et rendre encore plus difficile la réalisation de projets de logements pour les ménages des catégories moyennes ou modestes. Créons les opportunités pour que les bailleurs sociaux construisent des logements locatifs et en accession sociale à la propriété. Ils ont fait la preuve de leur capacité à innover sur les questions énergétiques en particulier. Ils ont la préoccupation de la gestion future des logements qu'ils construisent et apportent la plus grande vigilance à la qualité de leurs prestations. La collectivité doit être actrice de la mise en oeuvre du PLUI : en permettant à des projets de logements abordables de voir le jour, en incitant à la réhabilitation du parc existant, en revitalisant les quartiers anciens. C'est en intervenant sur tous ces axes que l'offre correspondra à la demande. Ces réflexions, nos trois groupes les ont menées pour alimenter le débat sur le futur PLUI. Nous vous engageons à donner votre avis sur le site de La Métro, dans l'espace dédié à la concertation.

Sylvie Guinand, Front de Gauche-PCF

<https://gaucheauthentiquetegreve.wordpress.com/> 

